

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **28/06/2021**

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Gérald MARTINI, M. Thierry ROMÉY, M. Damien MONNET, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, M. Franck WODARCZAK, Mme Gersande VASSIEUX, Mme Victoria ROMÉY, Mme Nathalie CHABAL, M. Christophe BELLIER, Mme Gaëlle CURTET

Absents : M. Jérémy BEAULIEU, M. Julien JARRAND-MARTIN,

Pouvoirs : M. Julien JARRAND-MARTIN → Gaëlle CURTET

Secrétaire de séance : Gaëlle CURTET

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Modalités de répartition, entre communes, de la part prévisionnelle de dépense non subventionnée, supportée par le centre de vaccination de St Jean en Royans et des dépenses supportées par la commune de St Jean en Royans

La part de dépense non subventionnée supportée par le centre de vaccination de St Jean en Royans est estimée à 3 000 € pour un fonctionnement sur une période de 3 mois. En se basant sur une exploitation de 6 mois, cette charge peut être évaluée à 6 000 € et faire l'objet d'une répartition entre 17 communes, la commune de St Jean en Royans, contribuant en supportant la mise à disposition de la salle de la Parenthèse (chauffage, éclairage, entretiens ménager...).

La participation de la commune de Sainte Eulalie en Royans revient donc à **484 €** à verser à la Communauté de Commune Royans Vercors.

Voté à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration, et ce pour la durée du présent mandat.

Voté à l'unanimité des membres présents

3. Questions diverses

Le Maire informe le conseil municipal que la CCRV prévoit de mettre en place deux groupes de travail concernant la gestion des déchets, notamment le compostage et le recyclage.

MARPA : les membres du COPIL en place pour le dossier ont prévu d'aller visiter la MARPA d'Anneyron en juillet.

Ecole : des élus informent le conseil municipal avoir été interpellés par des habitants, lors des élections qui se sont déroulées dans l'école, sur la propreté et le manque de rangement dans les salles de classes.

Il n'y aura pas de réunion du conseil municipal en août (sauf en cas d'urgence).

Séance levée à 21h30

Le Maire,
Olivier TESTOUD

